

Selon réglementation (CE) 1907/2006, 453/2010

Date de révision: Octobre 2014 Nom du produit: Catalyseur W242

Page: Page 1 de 15

SECTION 1. Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise.

1.1 Identificateur du produit:

Nom commercial: Catalyseur W242

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations de la substance/du mélange: Durcisseur époxy.

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société: **Esprit Composite**

> 22, Rue Gassendi F-75014 Paris

France

Téléphone: Tel: +33 1 4044 4797 Téléfax: Fax: +33 1 4044 4951 Site web: www.espritcomposite.com Adresse e-mail: contact@espritcomposite.fr

1.4 Numéro d'appel d'urgence:

Numéro d'appel d'urgence: Orfila (INRS): +33 1 4542 5959

SECTION 2. Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Toxicité aiguë, Catégorie 4 H302: Nocif en cas d'ingestion.

Corrosion cutanée, Catégorie 1B H314: Provoque des brûlures de la peau et des lésions

oculaires graves.

Sensibilisation cutanée, Catégorie 1 H317: Peut provoquer une allergie cutanée.

Toxicité chronique pour le milieu aquatique, Catégorie 3 H412: Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Classification (67/548/CEE, 1999/45/CE)

Corrosif R34: Provoque des brûlures.

Nocif R21/22: Nocif par contact avec la peau et par ingestion. Sensibilisant

R43: Peut entraîner une sensibilisation par contact avec

la peau.

Dangereux pour l'environnement R52/53: Nocif pour les organismes aquatiques, peut

entraîner des effets néfastes à long terme pour

l'environnement aquatique.

2.2 Eléments d'étiquetage

Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008

Pictogrammes de danger:





Mention d'avertissement

H302 Nocif en cas d'ingestion. Mentions de danger

H314 Provoque des brûlures de la peau et des lésions

oculaires graves.

H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne

des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence :

Prévention: P261 Éviter de respirer les poussières/ fumées/gaz/

brouillards/vapeurs/aérosols.

P273 Éviter le rejet dans l'environnement.



Selon réglementation (CE) 1907/2006, 453/2010

Date de révision: Octobre 2014 Nom du produit: Catalyseur W242

Page: Page 2 de 15

P280 Porter des gants de protection/ des vêtements de protection/ un équipement de protection des yeux/ du .

visage.

P303 + P361 + P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): enlever immédiatement les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/ se doucher.

P305 + P351 + P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P310 Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette:

- 3-aminométhyl-3,5,5-triméthylcyclohexylamine
- 4,4'-Isopropylidenediphenol, oligomeric reaction products with 1-chloro-2,3-epoxypropane, reaction products with trimethylhexane-1,6
- triméthylhexane-1,6-diamine

2.3 Autres dangers

Intervention:

Une substance/préparation ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bioaccumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bioaccumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.

SECTION 3. Composition/informations sur les composants

3.2 Mélanges

Nature chimique: Cycloaliphatic amine based mixture

Composants dangereux:

Nom Chimique	No. CAS No. CE Numéro d'enregistrement	Classification (67/548/CEE)	Classification (Règlement (CE) No 1272/2008)	Concentration (%)
3-aminométhyl-3,5,5- triméthylcyclohexylamine	2855-13-2 220-666-8 01-2119514687-32	C; R34 Xn; R21/22 R43 R52-R53	Acute Tox. 4; H312 Acute Tox. 4; H302 Skin Corr. 1B; H314 Skin Sens. 1; H317 Aquatic Chronic 3; H412	>= 30 - < 50
alcool benzylique	100-51-6 202-859-9 01-2119492630-38	Xn; R20/22	Acute Tox. 4; H332 Acute Tox. 4; H302	>= 20 - < 25
4,4'- Isopropylidenediphenol, oligomeric reaction products with 1-chloro- 2,3-epoxypropane, reaction products with trimethylhexane-1,6	153195-44-9	Xn; R22 C; R34 R43 R52/53	Acute Tox. 4; H302 Skin Corr. 1B; H314 Skin Sens. 1; H317 Aquatic Chronic 3; H412	>= 12,5 - < 20
Poly[oxy(methyl-1,2- ethanediyl)], .alpha(2-	9046-10-0	C; R34 Xi; R41	Skin Corr. 1C; H314	>= 10 - < 12,5



Selon réglementation (CE) 1907/2006, 453/2010

Date de révision: Octobre 2014 Nom du produit: Catalyseur W242

Page: Page 3 de 15

aminomethylethyl)- .omega(2- aminomethylethoxy)-		R52/53	Eye Dam. 1; H318 Aquatic Chronic 2; H411	
triméthylhexane-1,6- diamine	25620-58-0 247-134-8	Xn; R22 C; R34 Xi; R43 N; R52/53	Acute Tox. 4; H302 Skin Corr. 1B; H314 Skin Sens. 1; H317 Aquatic Chronic 3; H412	>= 1 - < 2,5

Pour l'explication des abréviations voir section 16.

SECTION 4. Premiers secours

En cas de contact avec les yeux:

4.1 Description des premiers secours.

Conseils généraux:

Montrer cette fiche de données de sécurité au médecin

traitant.

Maintenir au chaud et dans un endroit calme. Enlever immédiatement tout vêtement souillé.

En cas d'inhalation: Amener la victime à l'air libre.

Coucher la personne concernée et la maintenir au

chaud.

En cas d'inconscience, allonger en position latérale

stable et appeler un médecin.

Si les troubles se prolongent, consulter un médecin. Respiration artificielle en cas de respiration irrégulière

ou d'arrêt respiratoire.

En cas de contact avec la peau: Laver immédiatement et abondamment avec de l'eau

et du savon.

Ne PAS utiliser des solvants ou des diluants. Enlever immédiatement tout vêtement souillé. Les brûlures doivent être traitées par un médecin. Rincer immédiatement et abondamment à l'eau, y compris sous les paupières, pendant au moins 15

minutes.

Si l'irritation oculaire persiste, consulter un médecin

spécialiste.

Retirer les lentilles de contact si on peut le faire

facilement.

En cas d'ingestion: Ne PAS faire vomir.

Si une personne vomit et est couchée sur le dos, la

tourner sur le côté.

Appeler immédiatement un médecin. Faire boire des petites quantités d'eau.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes:

effets corrosifs

Brûlure

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires Traitement: Pas d'information disponible.

SECTION 5. Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction:



Selon réglementation (CE) 1907/2006, 453/2010

Date de révision: Octobre 2014 Nom du produit: Catalyseur W242

Page: Page 4 de 15

Moyens d'extinction appropriés: Dioxyde de carbone (CO2)

Mousse Poudre sèche Brouillard d'eau

Moyens d'extinction inappropriés: Aucun(e) à notre connaissance.

5.2 Dangers particuliers résultant de substance ou mélange:

Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie: La pression dans des conteneurs étanches peut

augmenter sous l'influence de la chaleur.

Refroidir par pulvérisation d'eau les récipients fermés se trouvant à proximité de la source d'incendie. Des produits de décomposition dangereux se forment

en cas de feu.

5.3 Conseils pour les pompiers :

Équipement de protection spécial pour les pompiers: En cas d'incendie, porter un appareil de protection

respiratoire autonome. Utiliser un équipement de

protection individuelle.

Information supplémentaire: En cas d'incendie et/ou d'explosion, ne pas respirer les

fumées.

Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions locales et à l'environnement proche. Évacuer immédiatement le personnel vers des zones

sûres.

Empêcher les eaux d'extinction du feu de contaminer les eaux de surface ou le réseau d'alimentation

souterrain.

SECTION 6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles: Voir mesures de protection sous chapitre 7 et 8.

Évacuer le personnel vers des endroits sûrs. Utiliser un équipement de protection individuelle.

Assurer une ventilation adéquate.

Prévenir les autorités compétentes en cas de fuite du gaz ou en cas de pénétration dans des cours d'eau, le

sol ou la canalisation.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement:

Précautions pour la protection de l'environnement: Ne pas laisser le produit s'écouler de manière

incontrôlée dans l'environnement.

Essayer de prévenir la pénétration du matériel dans les

égouts ou les cours d'eau.

Prévenir les autorités locales si des fuites significatives

ne peuvent pas être contenues.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:

Méthodes de nettoyage: Enlever avec un absorbant inerte (sable, gel de silice,

agglomérant pour acide, agglomérant universel,

sciure).

Contenir et collecter le matériel répandu à l'aide d'un matériau absorbant non combustible, (p.e. sable, terre, terre de diatomées, vermiculite) et le mettre dans un conteneur pour l'élimination conformément aux réglementations locales / nationales (voir chapitre 13).



Selon réglementation (CE) 1907/2006, 453/2010

Date de révision: Octobre 2014 Nom du produit: Catalyseur W242

Page: Page 5 de 15

Ramasser et mettre dans des conteneurs correctement

étiquetés.

6.4 Référence à d'autres sections: Référence à d'autres sections:

Équipement de protection individuel, voir section 8.

SECTION 7. Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger:

Conseils pour une manipulation sans danger: Prévoir un renouvellement d'air et/ou une ventilation

suffisante dans les ateliers.

Ne pas respirer les vapeurs ou le brouillard de

pulvérisation.

Éviter l'inhalation, l'ingestion et le contact avec la peau

et les yeux.

Porter un équipement de protection individuel. Les personnes qui ont souffert de problèmes de sensibilisation de la peau ou d'asthme, d'allergies, de maladies respiratoires chroniques ou répétées ne devraient jamais être employées lors d'opérations

dans lesquelles ce mélange est utilisé.

Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion: Tenir à l'abri des flammes nues, des

surfaces chaudes et des sources d'inflammation.

Mesures d'hygiène: Veiller à une ventilation adéquate. Se laver les mains et

le visage avant les pauses et immédiatement après

manipulation du produit.

7.2 Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs: Garder les récipients bien fermés dans un endroit sec, frais et bien ventilé. Conserver dans des

conteneurs proprement étiquetés. Pour conserver la qualité du produit, ne pas stocker à la chaleur ni au

soleil.

Information supplémentaire sur les conditions de stockage: Protéger de l'humidité. Précautions pour le stockage en commun: Garder loin les isocyanates.

Ne pas entreposer près des acides.

Conserver à l'écart des agents oxydants.

Autres données: Stable à température et pression ambiantes normales.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation(s) particulière(s): Consulter les directives techniques pour l'utilisation de

cette substance/ce mélange.

SECTION 8. Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Ne contient pas de substances avec des valeurs limites d'exposition professionnelle.

Dose dérivée sans effet (DNEL) conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006:

alcool benzylique: Utilisation finale: Travailleurs

Voies d'exposition: Inhalation

Effets potentiels sur la santé: Exposition à court terme,

Effets systémiques Valeur: 450 mg/m3

Utilisation finale: Travailleurs Voies d'exposition: Inhalation



Selon réglementation (CE) 1907/2006, 453/2010

Date de révision: Octobre 2014 Nom du produit: Catalyseur W242

Page: Page 6 de 15

Effets potentiels sur la santé: Exposition à long terme,

Effets systémiques Valeur: 90 mg/m3

Utilisation finale: Travailleurs

Voies d'exposition: Contact avec la peau

Effets potentiels sur la santé: Exposition à court terme,

Effets systémiques Valeur: 47 mg/kg

Utilisation finale: Travailleurs

Voies d'exposition: Contact avec la peau

Effets potentiels sur la santé: Exposition à long terme,

Effets systémiques Valeur: 9,5 mg/kg

Utilisation finale: Consommateurs Voies d'exposition: Ingestion

Effets potentiels sur la santé: Exposition à court terme,

Effets systémiques Valeur: 25 mg/kg

Utilisation finale: Consommateurs Voies d'exposition: Ingestion

Effets potentiels sur la santé: Exposition à long terme,

Effets systémiques Valeur: 5 mg/kg

Utilisation finale: Consommateurs Voies d'exposition: Inhalation

Effets potentiels sur la santé: Exposition à court terme,

Effets systémiques Valeur: 40,55 mg/m3

Utilisation finale: Consommateurs Voies d'exposition: Inhalation

Effets potentiels sur la santé: Exposition à long terme,

Effets systémiques Valeur: 8,11 mg/m3

Utilisation finale: Consommateurs
Voies d'exposition: Contact avec la peau

Effets potentiels sur la santé: Exposition à court terme,

Effets systémiques Valeur: 28,5 mg/kg

Utilisation finale: Consommateurs Voies d'exposition: Contact avec la peau

Effets potentiels sur la santé: Exposition à long terme,

Effets systémiques Valeur: 5,7 mg/kg

Poly[oxy(methyl-1,2-ethanediyl)], . alpha.-(2-aminomethylethyl)-. omega.-(2-aminomethylethoxy)-:

Utilisation finale: Travailleurs

Voies d'exposition: Contact avec la peau Effets potentiels sur la santé: Long terme - effets

systémiques Valeur: 2,5 mg/kg

Utilisation finale: Travailleurs

Voies d'exposition: Contact avec la peau



Selon réglementation (CE) 1907/2006, 453/2010

Date de révision: Octobre 2014 Nom du produit: Catalyseur W242

Page: Page 7 de 15

Valeur: 0,623 mg/cm2

Utilisation finale: Consommateurs Voies d'exposition: Contact avec la peau

Effets potentiels sur la santé: Long terme - effets

systémiques Valeur: 1,25 mg/kg

Utilisation finale: Consommateurs
Voies d'exposition: Contact avec la peau

Effets potentiels sur la santé: Long terme - effets locaux

Valeur: 0,311 mg/cm2

Utilisation finale: Consommateurs Voies d'exposition: Ingestion

Effets potentiels sur la santé: Long terme - effets

systémiques Valeur: 0,04 mg/kg

Concentration prédite sans effet (PNEC) conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006:

3-aminométhyl-3,5,5-triméthylcyclohexylamine:

Eau douce Valeur: 0,06 mg/l Eau de mer Valeur: 0,006 mg/l Intermittent releases Valeur: 0,23 mg/l Sédiment d'eau douce Valeur: 5,784 mg/kg Sédiment marin Valeur: 0,578 mg/kg

Station de traitement des eaux usées

Valeur: 3,18 mg/l

Sol

Valeur: 1,121 mg/kg

alcool benzylique : Eau douce

Valeur: 1 mg/l Eau de mer Valeur: 0,1 mg/l Sédiment d'eau douce Valeur: 5,27 mg/kg Sédiment marin Valeur: 0,527 mg/kg

Sol

Valeur: 0,456 mg/kg

Station de traitement des eaux usées

Valeur: 39 mg/l Intermittent releases Valeur: 2,3 mg/l

Poly[oxy(methyl-1,2-ethanediyl)], .alpha.-(2-aminomethylethyl)-.omega.-(2-aminomethylethoxy)-:

Eau douce

Valeur: 0,015 mg/l Eau de mer Valeur: 0,0143 mg/l Sédiment d'eau douce Valeur: 0,132 mg/kg



Selon réglementation (CE) 1907/2006, 453/2010

Date de révision: Octobre 2014 Nom du produit: Catalyseur W242

Page: Page 8 de 15

Sédiment marin Valeur: 0,125 mg/kg

Sol

Valeur: 0,0176 mg/kg Intermittent releases Valeur: 0,15 mg/l

Station de traitement des eaux usées

Valeur: 7,5 mg/l

8.2 Contrôles de l'exposition

Mesures de protection:

Mesures d'ordre technique: Système efficace de ventilation par aspiration

ventilation efficace dans tout les zones de traitement

Équipement de protection individuelle

Protection des yeux: Lunettes de sécurité avec protections latérales

conforme à l'EN166

Ne pas porter de lentilles de contact.

S'assurer que les emplacements des douches oculaires

et des douches de sécurité sont proches des

emplacements des postes de travail.

Protection des mains: Gants résistants aux produits chimiques faits de

caoutchouc butyle ou de caoutchouc nitrile catégorie III

conformément à EN 374. Vêtement de protection

Protection de la peau et du corps:

Protection respiratoire: Utiliser un appareil de protection respiratoire pour

effectuer des opérations qui peuvent entraîner une

exposition aux vapeurs du produit.

La classe de filtre pour l'appareil respiratoire doit convenir pour la concentration maximum attendue du contaminant (gaz/vapeur/aérosols/particules) lors de la manipulation du produit. Si cette concentration est dépassée, on doit utiliser un appareil de protection

respiratoire isolant autonome.

Respirateur avec un filtre à gaz (EN 141)

Éviter le contact avec la peau.

Porter un équipement de protection adéquat.

SECTION 9. Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles:

Aspect: liquide Couleur: jaune clair Odeur: ammoniacale Seuil olfactif: non déterminé non déterminé Point de fusion/point de congélation: Non applicable Point/intervalle d'ébullition: > 200 °C Point d'éclair: 150 °C non déterminé

Taux d'évaporation:

Limite d'explosivité, supérieure:

Limite d'explosivité, supérieure:

Non applicable
Pression de vapeur:

Densité de vapeur relative:

Densité:

non déterminé
1 g/cm3 (25 °C)



Selon réglementation (CE) 1907/2006, 453/2010

Date de révision: Octobre 2014 Nom du produit: Catalyseur W242

non déterminé

non déterminé

Page: Page 9 de 15

Masse volumique apparente:

Solubilité(s)

Solubilité dans d'autres solvants:

Coefficient de partage: n-octanol/eau: Donnée non disponible

Température d'auto-inflammabilité: Non applicable

Décomposition thermique: Méthode: Donnée non disponible

Viscosité

Viscosité, dynamique: 150 - 250 mPa.s (25 °C)

Viscosité, cinématique: non déterminé
Propriétés explosives: Non applicable
Propriétés comburantes: Non applicable

9.2 Autres informations

Tension superficielle: non déterminé
Point de sublimation: Non applicable

SECTION 10. Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Réactivité: Stable dans les conditions recommandées de stockage.

10.2 Stabilité chimique:

Stabilité chimique: Pas de décomposition si le produit est entreposé et

utilisé selon les prescriptions.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses:

Réactions dangereuses: Réagit avec les substances suivantes:

Acides

Oxydants forts

10.4 Conditions à éviter:

Conditions à éviter: Pas de décomposition en utilisation conforme.

10.5 Matières incompatibles:

Matières à éviter:

Acides forts
Oxydants forts

10.6 Produits de décomposition dangereux:

Produits de décomposition dangereux: Ce produit peut libérer:

Oxydes d'azote (NOx) Monoxyde de carbone Dioxyde de carbone (CO2)

SECTION 11. Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë

Produit:

Toxicité aiguë par voie orale: Estimation de la toxicité aiguë : 568,18 mg/kg

Méthode: Méthode de calcul

Toxicité aiguë par voie cutanée: Estimation de la toxicité aiguë : > 2.000 mg/kg

Méthode: Méthode de calcul

Composants:

3-aminométhyl-3,5,5-triméthylcyclohexylamine:

Toxicité aiguë par voie orale: Estimation de la toxicité aiguë : 500 mg/kg

Méthode: Conversion en valeurs ponctuelles estimées

de toxicité aiguë

Toxicité aiguë par voie cutanée: Estimation de la toxicité aiguë : 1.100 mg/kg



Selon réglementation (CE) 1907/2006, 453/2010

Date de révision: Octobre 2014 Nom du produit: Catalyseur W242

Page: Page 10 de 15

Méthode: Conversion en valeurs ponctuelles estimées

de toxicité aiguë

alcool benzylique:

Toxicité aiguë par inhalation: CL50 (Rat, mâle et femelle): > 4.178 mg/l

Durée d'exposition: 4 h

Atmosphère de test: poussières/brouillard Méthode: OCDE ligne directrice 403

BPL: oui

Poly[oxy(methyl-1,2-ethanediyl)], .alpha.-(2-aminomethylethyl)-.omega.-(2-aminomethylethoxy)-:

Toxicité aiguë par voie orale: DL50 (Rat, mâle et femelle): 2.885,3 mg/kg

Méthode: OCDE ligne directrice 401

BPL: oui

Toxicité aiguë par voie cutanée: DL50 (Lapin, mâle et femelle): 2.979,7 mg/kg

Méthode: OCDE ligne directrice 402

BPL: oui

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Produit: Remarques: Irritation/corrosion aiguë de la peau

Composants:

alcool benzylique: Espèce: Lapin

Méthode: OCDE ligne directrice 404 Résultat: Pas d'irritation de la peau

BPL: oui

Poly[oxy(methyl-1,2-ethanediyl)], .alpha.-(2-aminomethylethyl)-.omega.-(2-aminomethylethoxy)-:

Espèce: Lapin

Méthode: OCDE ligne directrice 404

Résultat: Corrosif

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Produit: Remarques: Irritation sévère des yeux

Composants:

alcool benzylique: Espèce: Lapin

Méthode: OCDE ligne directrice 405

Résultat: Irritation des yeux

BPL: oui

Poly[oxy(methyl-1,2-ethanediyl)], .alpha.-(2-aminomethylethyl)-.omega.-(2-aminomethylethoxy)-:

Méthode: OCDE ligne directrice 405

Résultat: Risque de lésions oculaires graves.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Produit: Remarques: Donnée non disponible

Mutagénicité sur les cellules germinales

Cancérogénicité

Toxicité pour la reproduction

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Toxicité à dose répétée

Produit: Remarques: Donnée non disponible

Toxicité par aspiration Composants:

3-aminométhyl-3,5,5-triméthylcyclohexylamine:

Aucune classification comme toxique pour

l'exposition par aspiration

Information supplémentaire

Produit: Remarques: Donnée non disponible



Selon réglementation (CE) 1907/2006, 453/2010

Date de révision: Octobre 2014 Nom du produit: Catalyseur W242

Page: Page 11 de 15

SECTION 12. Informations écologiques

12.1 Toxicité

Produit:

Toxicité pour les poissons: Remarques: Donnée non disponible

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques: Remarques: Donnée non disponible

Composants:

3-aminométhyl-3,5,5-triméthylcyclohexylamine:

Toxicité pour les poissons: CL50 (Leuciscus idus(Ide)): 110 mg/l

Durée d'exposition: 96 h

Type de Test: Essai en semi-statique

Méthode: Directive 67/548/CEE, Annexe V, C.1.

BPL: oui

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques: CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie)):

23 mg/l

Durée d'exposition: 48 h Type de Test: Essai en statique Méthode: OCDE Ligne directrice 202

BPL: oui

Toxicité pour les algues: CE50r (Scenedesmus capricornutum (algue d'eau

douce)): >50 mg/l Durée d'exposition: 72 h Type de Test: Essai en statique

Méthode: Directive 67/548/CEE, Annexe V, C.3.

BPL: oui

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques (Toxicité chronique): NOEC: 3 mg/l

Durée d'exposition: 21 d

Espèce: Daphnia magna (Grande daphnie)

Type de Test: semi-static test

BPL: oui

alcool benzylique:

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques: CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie)):

230 mg/l

Durée d'exposition: 48 h

Méthode: OCDE Ligne directrice 202

BPL: oui

Toxicité pour les algues: CE50r (Pseudokirchneriella subcapitata (algues vertes)):

770 mg/l

Durée d'exposition: 72 h Type de Test: Essai en statique Méthode: OCDE Ligne directrice 201

BPL: oui

Poly[oxy(methyl-1,2-ethanediyl)], .alpha.-(2-aminomethylethyl)-.omega.-(2-aminomethylethoxy)-:

Toxicité pour les poissons: CL50 (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)): > 15

mg/l

Durée d'exposition: 96 h

Type de Test: Essai en semi-statique Méthode: OCDE ligne directrice 203

BPL: oui

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques: CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie)):

80 mg/l



Selon réglementation (CE) 1907/2006, 453/2010

Date de révision: Octobre 2014 Nom du produit: Catalyseur W242

Page: Page 12 de 15

Durée d'exposition: 48 h Type de Test: Essai en statique Méthode: OCDE Ligne directrice 202

BPL: oui

Toxicité pour les algues: NOEC (Pseudokirchneriella subcapitata (algues vertes)):

0,32 mg/l

Durée d'exposition: 72 h Type de Test: Essai en statique Méthode: OCDE Ligne directrice 201

BPL: oui

12.2 Persistance et dégradabilité

Produit:

Biodégradabilité: Remarques: Donnée non disponible

Composants:

3-aminométhyl-3,5,5-triméthylcyclohexylamine:

Biodégradabilité: Type de Test: aérobique

Résultat: Difficilement biodégradable.

Méthode: Directive 67/548/CEE, Annexe V, C.4.A.

BPL: oui

Poly[oxy(methyl-1,2-ethanediyl)], .alpha.-(2-aminomethylethyl)-.omega.-(2-aminomethylethoxy)-:

Biodégradabilité: Type de Test: aérobique

Résultat: Difficilement biodégradable. Méthode: OCDE Ligne directrice 301 B

BPL: oui

triméthylhexane-1,6-diamine:

Biodégradabilité: Type de Test: aérobique

Résultat: Difficilement biodégradable.

Méthode: Directive 67/548/CEE, Annexe V, C.4.A.

BPL: oui

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Produit:

Bioaccumulation: Remarques: Donnée non disponible

Composants:

3-aminométhyl-3,5,5-triméthylcyclohexylamine:

Coefficient de partage: noctanol/eau: log Pow: 0,99

Méthode: OCDE ligne directrice 107

BPL: oui

Poly[oxy(methyl-1,2-ethanediyl)], . alpha.-(2-aminomethylethyl)-.omega.-(2-aminomethylethoxy)-:

Coefficient de partage: noctanol/eau: log Pow: 1,34 (25 °C)

Méthode: OCDE Ligne directrice 117

BPL: oui

12.4 Mobilité dans le sol

Mobilité dans le sol: Donnée non disponible

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Produit:

Evaluation: Une substance/préparation ne contient aucun

ingrédient considéré comme persistant, bio-

accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bioaccumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.

12.6 Autres effets néfastes

Produit:



Selon réglementation (CE) 1907/2006, 453/2010

Date de révision: Octobre 2014 Nom du produit: Catalyseur W242

Page: Page 13 de 15

Information écologique supplémentaire: Rema

Remarques: Un danger environnemental ne peut pas être exclu dans l'éventualité d'une manipulation ou

d'une élimination peu professionnelle.

SECTION 13. Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Produit: En accord avec les réglementations locales et

nationales.

Le récipient vide est dangereux.

ne pas éliminer avec les ordures ménagères.

Ne pas mélanger les flux de déchets lors de la collecte. Les conteneurs vides doivent être acheminés vers un site agréé pour le traitement des déchets à des fins de

recyclage ou d'élimination.

SECTION 14. Informations relatives au transport

14.1 Numéro ONU

Emballages contaminés:

 ADR/RID:
 UN 2735

 IMDG:
 UN 2735

 IATA:
 UN 2735

14.2 Nom d'expédition des Nations unies

ADR/RID: AMINES, LIQUID, CORROSIVE, N.O.S.

(Isophorone diamine)

IMDG: AMINES, LIQUID, CORROSIVE, N.O.S.

(Isophorone diamine)

IATA: Amines, liquid, corrosive, n.o.s.

(Isophorone diamine)

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

ADR/RID: 8
IMDG: 8
IATA: 8

14.4 Groupe d'emballage

ADR/RID

Groupe d'emballage: III
Code de classification: C7
Numéro d'identification du danger: 80
Étiquettes: 9

IMDG

Groupe d'emballage: III Étiquettes: 8
EmS Code: F-A, S-B

IATA

Instructions de conditionnement (avion cargo): 856 Instructions de conditionnement (avion de ligne): 852

Groupe d'emballage: III Étiquettes: 8

14.5 Dangers pour l'environnement

ADR/RID

Dangereux pour l'environnement: non

IMDG



Selon réglementation (CE) 1907/2006, 453/2010

Date de révision: Octobre 2014 Nom du produit: Catalyseur W242

Page: Page 14 de 15

Polluant marin:

non

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Non applicable

14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC Non applicable pour le produit tel qu'il est fourni.

SECTION 15. Informations réglementaires

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

REACH - Restrictions applicables à la fabrication, la mise sur le marché et l'utilisation de certaines substances et préparations dangereuses et de certains articles dangereux (Annexe XVII): Non applicable

REACH - Listes des substances extrêmement préoccupantes candidates en vue d'une autorisation (Article 59):

Ce produit ne contient pas de substances extrêmement préoccupantes (Règlement (CE) No 1907/2006 (REACH), Article 57).

REACH - Liste des substances soumises à autorisation (Annexe XIV): Non applicable

Seveso II - Directive 2003/105/CE du Parlement européen et du Conseil modifiant la directive 96/82/CE du Conseil concernant la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses:

Non applicable

15.2 Évaluation de la sécurité chimique: Non applicable

SECTION 16. Autres informations

R	
---	--

R20/22: Nocif par inhalation et par ingestion.
R21/22: Nocif par contact avec la peau et par ingestion.

R22: Nocif en cas d'ingestion.
R34: Provoque des brûlures.

R41: Risque de lésions oculaires graves.

R43: Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la

peau.

R52: Nocif pour les organismes aquatiques.

R52/53: Nocif pour les organismes aquatiques, peut entraîner

des effets néfastes à long terme pour l'environnement

aquatique.

R53: Peut entraîner des effets néfastes à long terme pour

l'environnement aquatique.

Texte complet pour phrase H

H302: Nocif en cas d'ingestion.
H312: Nocif par contact cutané.

H314: Provoque des brûlures de la peau et des lésions

oculaires graves.

H317: Peut provoquer une allergie cutanée. H318: Provoque des lésions oculaires graves.

H332: Nocif par inhalation.

H411: Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des

effets néfastes à long terme.

H412: Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des

effets néfastes à long terme.

Texte complet pour autres abréviations

Acute Tox.: Toxicité aiguë



Selon réglementation (CE) 1907/2006, 453/2010

Date de révision: Octobre 2014 Nom du produit: Catalyseur W242

Page: Page 15 de 15

Aquatic Chronic: Toxicité chronique pour le milieu aquatique

Eye Dam.:Lésions oculaires gravesSkin Corr.:Corrosion cutanéeSkin Sens.:Sensibilisation cutanée

Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommément désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication.